

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

Règlement 848-4 modifiant le règlement 848 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale afin d'augmenter le délai de validité d'une résolution

AVIS PUBLIC est donné que le règlement ci-dessus mentionné a été adopté lors de la séance générale du Conseil de la Ville de Varennes le 4 octobre 2022.

Ce règlement est entré en vigueur à la date de l'émission du certificat de conformité de la MRC de Marguerite-D'Youville soit le 14 octobre 2022.

Donné à Varennes, ce 18 octobre 2022.

La directrice du Service des Affaires corporatives et du Greffe,



Me Johanne Fournier, OMA